CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E47059** **VALABLE JUSQU'AU** **18/09/2027**

ÉDITÉ LE 20/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/11/2001

Raison sociale : GUILLEBEAUD BATIMENT

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 05/11/2010

Capital : 100 000

LA PORTE DE L'ILE
99 RUE DE ST PIERRE
85420 SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LA ROCHE SUR YON

Siret : 440 013 191 00018

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 5421252

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 112 781 137

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 112 781 137

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Téléphone : 02 51 00 71 52 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
GUILLEBEAUD BERTRAND PRÉSIDENT

Site Internet : www.guillebeaud-batiment.com

E-mail : ale.guillebeaud@gmail.com

Effectif moyen : 49 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 7 763 128 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité confirmée)	49	29/06/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/07/2026 12:36

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.